

Nos « saigneurs » sont trop bons !

Le 13 mars, alors que les salarié-e-s de la branche étaient en grève, le patronat proposait, aux organisations syndicales, une augmentation moyenne d'environ 2,7% pour la catégorie « *Employés* », près de 4% pour celle des « *Techniciens/Agents de maîtrise* » et qu'un petit pourcent pour celle des « *Cadres* » (cf. *tableau ci-dessous*). Afin de bien appuyer sur le fait qu'il faisait un « *énorme* » effort, il a été rappelé que cette proposition d'augmentation intervenait après une revalorisation salariale de 11% pour la catégorie « *Employés* » depuis 2022, alors que dans le même temps l'indice de production de services aurait, selon l'INSEE, augmenté de 3,5%.

Maintenant, si nous regardons d'un peu plus près la proposition patronale, nous constatons qu'hormis la catégorie « *Techniciens/Agents de maîtrise* » aucun réel effort n'est consenti. La catégorie « *Employé* » reste collée au SMIC avec son premier niveau à 6 centimes au-dessus de celui-ci, et un écart salarial mensuel moyen entre ses différents coefficient d'environ 8 €. Pour rappel, cette catégorie de salarié-e-s représente, tout de même, 65% du salariat de la branche.

Encore une fois, ce sont les « *premiers de corvée* » qui sont sacrifiés sur l'autel du profit. Et quand le patronat réaffirme avoir donné 11% d'augmentation, depuis 2022, à cette catégorie de salarié-e-s, il

d'augmenter autant si les 5 premiers niveaux hiérarchiques n'étaient pas au niveau du SMIC.

Même la catégorie « *Cadres* », ordinairement choyée par les directions d'entreprise, subit de plein fouet la baisse de pouvoir d'achat en raison de l'inflation subie depuis fin 2022.

Si toutes les organisations syndicales ont salué le geste réalisé pour la catégorie « *Techniciens/Agents de maîtrise* », elles ont déploré le réel manque de prise en compte des problématiques salariales des autres catégories.

Nous sommes loin des 100 € pour tous réclamer par l'intersyndicale. Même le dernier niveau de « *Cadres* » ne obtient pas cette revalorisation.

Mais au-delà de la simple augmentation des minima hiérarchiques, aucune proposition n'a été faite sur les autres revendications portées par les syndicats, comme par exemple le passage automatique au coefficient supérieur à l'ancienneté.

C'est donc une proposition a minima, dans tous les sens du terme, que nous fait le patronat. Encore une fois, il se moque de celles et ceux qui créent les richesses qu'il s'accapare, en leur laissant des miettes.

Ce qui est étonnant dans l'attitude du patronat, c'est qu'il semble penser que certains syndicats vont signer son projet d'accord. Mais un pari risqué car comme l'ancienne Première Ministre l'avait annoncé, le Gouvernement devrait, en juin, légiférer pour ajuster les exonérations de charges selon le salaire minimum de chaque branche, et non plus uniquement sur la base du SMIC, comme c'est le cas actuellement. Avec à la clé, une perte de milliers d'euros.

Dites-nous ce que vous pensez de la proposition patronale par courriel avant la fin du mois pour définir notre position !

Cat.	Coef.	Rém.
Empl.	120	1 766,98 €
	130	1 775,03 €
	140	1 783,08 €
	150	1 791,13 €
	160	1 799,18 €
	170	1 807,23 €
	190	1 827,35 €
TAM	200	1 911,60 €
	220	1 983,10 €
	230	2 035,78 €
	240	2 095,99 €
	250	2 148,67 €
	260	2 220,17 €
	Cadre	280
290		2 650,95 €
300		3 104,45 €
330		3 148,70 €
360		3 366,23 €
390		3 642,76 €
420		3 915,59 €
450		4 785,73 €
500		5 659,55 €
550		6 234,72 €

omet de dire que ce n'est pas un cadeau qui a été fait mais une obligation légale qui s'imposait à lui. Il n'aurait pas été « *obligé* »

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Employé Technicien Agent de maîtrise

Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.